

Interpellation au Conseil communal

Les piétons sont-ils encore les bienvenus sur la Place du Marché ?

Le 28 septembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers

La place du Marché, zone piétonne depuis fort longtemps, est traversée à toute heure et dans tous les sens, de jour et jusque tard en soirée et probablement la nuit, par des voitures ! Il s'agit notamment :

- D'automobilistes qui décident de couper par cette place espérant un stationnement dans la rue du Collège ;
- De parents ou amis qui véhiculent les enfants inscrits aux cours de l'ADAC, installé dans un immeuble de la rue du Marché ;
- D'adultes qui amènent ou viennent rechercher les plus petits en garderie à la Rue Delafléchère ;
- D'« autosolistes » pour lesquels il est juste question d'aller voir le menu affiché des restaurants ou qui affectionnent la « balade » sur les pavés ;
- D'habitants.es motorisés.es de cette même Rue Delafléchère, imités par d'autres, qui ont pris l'habitude de traverser la place dans l'autre sens pour rejoindre la Grand'Rue.

Ce « ballet » est également agrémenté par certains automobilistes « trompés » par leur GPS, traversant la Place du Marché, poursuivant leur route et obliquant à droite pour se retrouver sur la rue du Collège, où le panneau indiquant le sens obligatoire à gauche a disparu ! Ils peuvent ainsi croiser - cela devient de plus en plus fréquent - des voitures qui empruntent la Rue de la Gare depuis la Grand'Rue et « s'enfuient » par la Rue de la Combe !

Au milieu de ce manège improbable, toutes les piétonnes et piétons se fauillent et se sentent en danger : la qualité de l'espace public et leur sécurité est en jeu. Il faut le dire clairement ici, cette situation est devenue inacceptable.

Vu les constats qui précèdent, je prie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1) Comment compte-t-elle assurer le respect de cette zone piétonne au cœur de la vieille-ville ?
- 2) Entend-elle déployer une opération de communication informant les habitant.e.s de cette partie de la ville, les usagers.ères de l'ADAC, de la garderie de la rue Delafléchère, ainsi que toutes les personnes circulant sur cette zone piétonne pour rappeler que celle-ci doit rester une zone sans voitures, à l'exception de certains usages autorisés ? (livraisons et services d'urgence)
- 3) Entend-elle sévir contre les automobilistes qui ne respectent pas les règles de circulation et leur faire comprendre ce qu'est une zone piétonne ?

- 4) Serait-il utile, comme à la place Saint-Martin, d'installer une borne rétractable pour empêcher ce trafic ?
- 5) Y a-t-il lieu de réétudier le plan de mobilité de cette partie de la Vieille-Ville de manière à apaiser ce quartier et le rendre complètement aux piétons ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Marina Alberti
Parti Socialiste